



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 19 mars 2025

PV 1-2025

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité, le public ainsi qu'un représentant de la presse.

Elle souhaite une particulière bienvenue à M. Hans Ulrich Wehrli, nouveau Municipal présent ce soir.

- 5 En préambule, elle adresse ses remerciements à la quinzaine de Conseillers et Conseillères qui ont utilisé leur droit de convocation du Conseil communal afin de demander le maintien de cette séance. Le Bureau avait bien compris l'intention de la Municipalité de ne pas alourdir l'agenda avec une séance potentiellement courte, et peut-être un peu légère, mais, selon elle, le Conseil, ce n'est pas seulement le fait de voter des préavis municipaux, c'est aussi les communications du Bureau, celles de la Municipalité, c'est un moment de
- 10 rencontre, de partage durant lequel tout le monde peut s'exprimer. Au regard des procès-verbaux des dernières séances, on constate que, effectivement, de nombreuses personnes prennent la parole, notamment au point « Divers et propositions individuelles ». Il y a donc un réel besoin pour les membres de l'assemblée de s'exprimer.

Il s'agit d'un Conseil communal vivant et la Présidente s'en dit ravie !

- 15 Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

42 membres présents, 3 membres absents excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour et documents

- 20 La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 28 février 2025. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipal n° 1/2025, procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 et annexes y-relatives, rapport de synthèse de la démarche participative – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

- 25 Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est accepté à la large majorité par 37 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

- 30 Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce que le contrôle préfectoral annuel a eu lieu le 21 janvier 2025, en présence d'elle-même et de Mme Noémie Girard, secrétaire. M. Pascal Dessauges, Préfet, a relevé l'excellente tenue des dossiers du Conseil et adressé ses félicitations au Bureau. La visite s'est conclue par un repas à Saint-Barthélemy, en compagnie des autorités exécutives et législatives de ladite commune, qui a également été contrôlée ce jour-là.

La Présidente adresse ses remerciements à M. Laurent Corbaz, Vice-président, qui a, à nouveau, présidé le Bureau électoral lors de la votation populaire du 9 février dernier. Elle remercie également l'équipe du dépouillement, soit Mme Noémie Girard, secrétaire, ainsi que les étudiantes, Océane et Maéva Lüscher.

Elle rappelle les résultats au niveau fédéral ainsi que pour la commune de Vufflens-la-Ville :

- Initiative pour la responsabilité environnementale : le peuple a rejeté l'initiative à 69.75 % ; Vufflens-la-Ville a rejeté l'initiative à 59.29 %

- 5 Par ailleurs, Mme Stéphanie Reda déclare que, dans le cadre de la mise en consultation de la révision totale de la loi sur les communes (LC), le Bureau du Conseil a constitué un groupe de travail pour étudier l'avant-projet de loi et rendre des commentaires, sous la forme d'un questionnaire. Ce groupe de travail a été formé pour avancer dans le processus, mais toute personne intéressée à participer à la consultation publique peut évidemment avoir accès aux documents sur : www.vd.ch/consultations. Les retours sont à faire jusqu'au 31 mars 2025. Il y a aussi la possibilité de s'adresser au Bureau à la fin de la séance.
- 10 Le fait de former un tel groupe de travail n'était pas une obligation, mais une recommandation de la Direction des affaires communales et des droits politiques. Il a ainsi été constitué de six personnes : deux membres de la COFIN, d'un ancien membre de la COGEST, d'un scrutateur, de la secrétaire et d'elle-même. La Présidente les remercie sincèrement pour les échanges très intéressants et fournis qui ont eu lieu à l'occasion de la rencontre du 14 mars 2025 à la Maison de Commune.
- 15 En outre, la Présidente rappelle que le poste de secrétaire suppléant-e est toujours ouvert.
- Enfin, elle termine en annonçant qu'un point de situation sur la station BoxUp, installée en juillet 2024 sur le site du Marteley, sera fait au point 7 « Divers et propositions individuelles ». Pour ce faire, elle cèdera la parole à M. Jérémie Maillefer en premier lieu.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

20 M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel

Pour la cinquième année consécutive, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Zabadio, qui occupera un poste à plein temps à partir du 1^{er} avril. Engagé pour une période de six mois, il partagera son temps avec M. Panchaud pour les travaux de la voirie et M. Batista pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux.

- 25 Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes impatients de pouvoir à nouveau travailler ensemble et continuer à servir au mieux nos concitoyens.

Police des constructions

- 30 Lors du Conseil communal de décembre, une information vous avait été transmise concernant la délivrance du permis de démolir des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale n° 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée n° 1150. Les travaux de démolition sont à présent terminés, comme vous avez pu le constater, et les aménagements de la place sont en cours de réalisation.

- 35 Cette place accueillera prochainement une cabine téléphonique qui sera réaménagée en bibliothèque de partage, permettant à chacun et chacune d'échanger des livres librement. Des bancs seront installés pour permettre aux promeneurs de se reposer et de partager un moment convivial. Des bacs à fleurs viendront embellir cet espace, qui pourra ainsi être apprécié de tous.

Visite du Préfet

- 40 Comme chaque début d'année, nous avons reçu M. Dessauges, Préfet du district, pour la visite de contrôle du fonctionnement des Autorités et de la Commune. Cette visite a eu lieu le 21 janvier 2025 et s'est très bien déroulée. Les informations et critères demandés ayant tous été remplis à satisfaction, je tiens à remercier le personnel de l'Administration, le bureau du Conseil communal, ainsi que mes collègues pour leur excellent travail, qui a été relevé par M. le Préfet.

Élection complémentaire à la Municipalité

L'équipe de la Municipalité est au complet depuis le 6 janvier de cette année. Suite à l'élection complémentaire ayant eu lieu l'automne dernier, M. Hans Ulrich Wehrli a été élu au second tour à la fonction de Municipal. Au nom des Autorités communales, je tiens à le féliciter pour son élection et lui souhaite, une
5 nouvelle fois, la bienvenue parmi nous. J'espère qu'il aura autant de plaisir que nous à relever les défis du quotidien et à concrétiser les projets futurs pour notre Commune.

Une nouvelle répartition des dicastères entre les membres de la Municipalité a été effectuée avec satisfaction. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la Commune.

Préavis à venir

10 Lors de la séance du 18 juin, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- Rapport de gestion et comptes 2024
- Demande d'investissement pour une étude de faisabilité sur l'aménagement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley dans le cadre d'une démarche participative villageoise
- Réfection de la route du Moulinet

15 **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

Domaine forêt

La mise de bois aura lieu le 3 mai à 10h30 en Lovateire. Ce lieu-dit se situe au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. Environ 75 stères (1 m. de long) de hêtre et de chêne seront misés. Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

20 **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Congélateur

Pour le moment, la Commune n'a pas encore pu reprendre la gestion du congélateur étant donné que l'ouverture de la procédure de liquidation est en préparation auprès d'un notaire.

25 La Société du congélateur continue donc d'en assurer la gestion et, de son côté, la Commune prépare la reprise des points de vue technique et administratif afin d'être prête dès que la procédure sera ouverte.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Pas de communications.

M. HANS ULRICH WEHRLI, MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

30 C'est avec grand plaisir que j'ai pris mes fonctions de Conseiller municipal en cours de législature, début janvier 2025. Je découvre ainsi la politique qui est une belle opportunité 3 mois après le début de ma retraite. Beaucoup de choses à assimiler mais je prends assez rapidement mes marques.

Suite à mon arrivée, les dicastères ont été remaniés. Les principales activités de mon dicastère :

- Urbanisme
 - Police des constructions
 - Informatique et site Internet
 - Déchets – Déchetterie
 - Relation avec le tenancier
 - Manifestations et loisirs
- 35

Concernant les informations, je n'en ai qu'une à vous transmettre, elle concerne les jubilés :

Au début de l'année, nos nonagénaires étaient mis à l'honneur. Une délégation municipale s'est rendue le 10 février au domicile de Mme Maria Theresia Collet et le 17 février au domicile de M. Jean Villard afin de leur présenter tous nos bons vœux pour leur 90^e anniversaire.

5 Je n'ai pas d'autre communication officielle à transmettre à ce jour.

Par ces quelques lignes, j'aimerais remercier les Vufflanaïses et les Vufflanais de m'avoir accordé leur confiance à ce poste de Conseiller municipal. Et merci aussi à mes collègues pour leur excellente collaboration.

10 5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2025 : « STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS DU GROS-DE-VAUD »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

15 Le rapport de la commission, composée de M. Yves Trottet, Président, et de MM. Gilbert Cavedon, Géraud de Laval, David Goy et Jean-Marc Lüscher, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 9 mars 2025.

Il est lu par M. Yves Trottet, Président.

Discussion

- M. Pierre Baumann souhaite des précisions quant aux trois parcelles de notre commune intégrées sur le site Aclens – Vufflens-la-Ville.
- 20 • M. Yves Trottet lui répond qu'il s'agit effectivement de trois parcelles qui se situent sur le site stratégique de développement d'activités (SSDA) Aclens – Vufflens-la-Ville : la première est en activités 1, la seconde en activités 2&3 et la troisième en 4, mais il ne dispose pas, sous la main, de la liste des numéros de parcelles. A Vufflens, il y a donc trois parcelles (SSDA) en bas du village et une quatrième, qui est en zone d'activités locale, située « En Fara ».
- 25 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, se permet de prendre la parole pour annoncer que le Conseil a la chance d'avoir, ce soir, la présence de M. Alain Schmid, chef de projet développement régional à l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV). Celui-ci est présent pour répondre aux questions spécifiques auxquelles la Municipalité ne serait pas à même de répondre, puisque que c'est l'ARGdV qui a conduit tout ce processus et la stratégie.
- 30 • M. Vu Tran informe les nouveaux Conseillers, qui ont rejoint le Conseil communal après 2023 et qui ne sont peut-être pas au courant du rapport de consultation SRGZA, qu'il tient à leur disposition les documents relatifs à ce sujet. Ledit rapport fait 111 pages, mais une vingtaine-trentaine seulement concernent directement Vufflens-la-Ville. Il rappelle que, dans ce document, à la page 81, on voit que l'Etat demande que les règlements communaux soient mis à jour après le prochain plan d'affectation de la commune. Il y a une liste d'actions à prendre. Il se demande ce que, aujourd'hui, on peut déjà faire pour anticiper ces mesures dans la Zone industrielle, sachant que, à l'horizon 2040, il y aura environ 2'000 postes de travail équivalents plein temps. Sachant qu'il faut 5 à 10 ans, voire 15 ans, pour qu'un arbre puisse déployer son effet d'ombrage, qu'est-ce qu'on peut déjà faire avec la législation à disposition aujourd'hui ? Si on se rend à la page 87, il y a deux points difficiles à
- 35 comprendre : la mesure 3.1 : surveillance du bruit, entité responsable : commission de suivi des nuisances sonores, délai : tâche permanente. Quand il est noté « tâche permanente », est-ce que
- 40

cela signifie que ces mesures/travaux ont déjà commencé ou sont-ils à prévoir ? Il comprend que, dans notre commune, il n'y a pas de commission citée, mais une Commission consultative de suivi de la Zone industrielle. Quelle est la différence ? Il fait la même remarque pour le point 3.2 concernant la surveillance de la qualité de l'air. Il serait très content si le représentant de l'ARGdV pouvait apporter quelques éclairages sur ces deux points.

- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, rappelle d'abord le contexte : cette stratégie est un plan directeur régional relatif à toutes ces zones d'activités. Il se situe entre le plan directeur cantonal et les plans d'affectation communaux, qui, eux, ont un effet direct sur les particuliers. Le plan directeur régional sur les zones d'activités n'a pas d'impact direct sur les particuliers, mais un impact pour les Autorités. S'il rappelle ce point, c'est parce que ce plan directeur régional est là pour donner une dynamique et les lignes rouges, d'où la stratégie à long terme (2040) du Gros-de-Vaud : où est-ce qu'on veut se diriger par rapport à ces zones d'activités ? Dans les mesures citées par M. Tran, les mesures des planification 4, il y a effectivement plusieurs points qui doivent être mis en place dans les plans d'affectation qui sont liés à ces zones d'activités : ce sont les communes qui vont s'en occuper au fur et à mesure. Certaines l'ont déjà fait dans leur plan d'affectation et ont déjà anticipé tout ce qui figure dans la SRGZA. Certaines vont le faire suite à l'adoption de toutes les communes qui est en cours. D'autres le feront peut-être dans dix ans, car elles ont une petite zone d'activités et qu'il n'y a pas de permis de construire à délivrer ; elles ne vont donc pas s'atteler à perdre du temps avec ces procédures pour mettre à jour leur plan d'affectation. Finalement, c'est une ligne directrice pour dire que le jour où vous avez un projet qui nécessite de mettre à jour le plan d'affectation relatif à ces zones d'activités, il faudra tenir compte des exigences liées à l'environnement et toutes les autres mesures qui figurent dans le rapport. La commune suivra, à terme, ces directives. Pour reprendre la deuxième question concernant les mesures liées au bruit : ce plan d'action figure dans le plan directeur régional, mais il a été directement repris de ce que l'Etat de Vaud a fait, parce que le site Aclens – Vufflens-la-Ville était déjà un site de stratégie cantonale, donc le plan directeur régional n'a fait, au final, que reprendre ce qui était existant. Il s'agit d'un report pour lequel il ne peut malheureusement pas apporter de réponses en plus. Ce plan d'action devra être respecté dans l'évolution de la zone. Il espère avoir pu répondre aux questions du Conseiller.
- M. Vu Tran le lui confirme et le remercie.
- M. Joseph Vanderweckene se demande si l'adoption de ce préavis présuppose la création d'un nouvel organe de décision qui va se situer entre une décision cantonale et des communes.
- « Oui et non », lui répond M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV.
- Si tel est le cas, M. Joseph Vanderweckene s'interroge sur ce que cela va coûter à la Commune.
- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, lui explique qu'un organe de gestion a déjà été créé. Comme cela a été relevé, il s'agit d'une zone qui est sur deux districts et qui rassemble plus de communes qui font partie du district de l'association ARCAM. L'association Gros-de-Vaud, dont il fait partie, y participe aussi, mais c'est l'ARCAM qui pilote cet organe de gestion, qui est déjà en place. Il n'y a pas de financements qui sont forcément liés : la gestion de cet organe étant déjà financée par les communes via les associations. Ce sont les associations qui assument de mettre à disposition des gens qui travaillent, il n'y a donc pas de financement complémentaire. Par contre, il pourrait y en avoir dans le futur si un projet spécifique voyait le jour. Mais il n'imagine pas ce qui pourrait avoir lieu dans la zone Aclens – Vufflens-la-Ville. Il donne l'exemple d'un développement important qui doit être fait avec la création d'une nouvelle route ou d'une route ferroviaire et qui, effectivement, nécessiterait la création d'un groupe de travail avec une structure et pour lequel il serait question de financement. Mais dans le cas de Vufflens, il n'y a pas d'impact financier.
- M. Joseph Vanderweckene constate que cela s'inscrit bien dans une diminution de l'autonomie communale. Car, de plus en plus, cela crée un groupement supra communal qui va dire « Voilà, vous devez faire cela ». Et il tient à dire que l'ARCAM n'est pas nécessairement une réussite !

- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, répond que, dans l'organe de gestion, il y a certes les associations régionales, mais il y a aussi toutes les communes concernées. Ce qui signifie que la commune fait partie de l'organisation et participe à toutes les discussions. Et, d'autre part, l'organe de gestion sera là pour gérer, analyser et vérifier que les décisions respectent le plan régional. Mais le terrain reste de compétence communale, c'est donc la commune qui devra faire le changement d'affectation s'il y a un changement à faire, etc.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que, pour Vufflens-la-Ville, la Zone industrielle dépendra du Canton et que la zone locale est de l'autorité de la Commune. Il ne voit alors pas ce qu'un organe supplémentaire apporterait à la commune de Vufflens. La preuve n'est pas faite selon lui.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, aimerait rappeler que ce sujet a été discuté dans le contexte de la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle, notamment dans le rapport annexé au procès-verbal du 18 décembre 2024. Il y a toutes les explications qui ont été données par rapport au site stratégique de développement d'activités. Monsieur le Syndic et lui-même font partie de cet organe de gestion en même temps que l'ARGdV et l'ARCAM, le Canton ainsi que les autres communes, c'est-à-dire Aclens, Romanel et Bremblens. Il y a tout un plan d'action qui est, en particulier, lié à la mobilité où des mesures vont être prises jusqu'en 2030, respectivement 2040, pour qu'on puisse encore circuler dans la Zone industrielle au niveau mobilité douce, transport public et transport individuel. N'oublions pas que le Conseil communal tient le couteau par le manche, car, si une modification du PPA devait être nécessaire et proposée (et on s'imagine bien que, un jour, cela sera peut-être le cas), c'est encore le Législatif qui décidera ou pas du plan partiel d'affectation. N'ayez donc aucune crainte de ce côté-là. De plus, on se défend comme des lions pour nous faire participer aux investissements d'étude. Il ne pense pas que le Conseil serait prêt à accepter des modifications du PPA qui signifieraient une densification de la zone avec du bruit supplémentaire.
- M. Joseph Vanderweckene confirme que M. Gruaz a tout-à-fait raison, qu'il existe déjà cet organe de gestion qui fonctionne. C'est d'ailleurs M. Olivier Berthoud qui en a été, sauf erreur, le président.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que M. Berthoud est actif au sein du SIVA, mais il n'en est pas Président.
- M. Joseph Vanderweckene remarque que tout cela existe donc déjà et qu'il ne voit pas ce que quelque chose de plus pourrait apporter. Pour la Zone industrielle, il y a cet organe de gestion. Sur le plan communal, il y a toute la liberté avec la zone « En Fara ». Pourquoi rajouter toujours des strates administratives qui n'apportent rien d'autre que des complications ?!?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, répond que c'est le plan cantonal qui requière le fait que l'ARGdV ait dû établir un plan régional avec une stratégie SRGZA. Finalement, comme cela a été dit, si une commune n'accepte pas, elle ne pourra plus rien développer. Mais, en ce qui nous concerne, dans la Zone industrielle, on est dans un organe de gestion où tout le monde participe. Il ne voit pas pourquoi on n'accepterait pas ce volet stratégique.
- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, précise que le Canton exige que des organes de gestion soient créés pour tous les sites stratégiques.
- M. Samuel Berthoud constate que, s'il comprend bien, cet organe de gestion vient chapeauter les deux syndicats qui sont déjà existants. Pourquoi ne pas avoir fait évoluer ces deux syndicats plutôt que rajouter une couche administrative qui dédouble, peut-être, certaines tâches qui sont déjà gérées actuellement par les syndicats ? De notre SSDA, qui est un cas particulier, cela ne change pas grand-chose parce que c'est déjà verrouillé par le Canton. Il profite de son temps de parole pour aborder un deuxième point : par rapport à la commission de suivi des nuisances, est-ce qu'il peut encore y avoir un développement des choses qui peuvent apporter des nuisances ou des parties à gérer pour limiter ces nuisances ? C'est l'intérêt d'avoir un organe de suivi des nuisances, qui n'est pas forcément un organe de gestion, pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que les deux syndicats, ce sont le SIVA et le SEVA. Mais cela va au-delà du SIVA et du SEVA, parce qu'il s'agit de la zone entière du Moulin-du-Choc qui est concernée : c'est Romanel, c'est Bremblens, c'est Aclens, tout le Coteau. Cet organe de gestion chapeaute toute la zone qui est d'intérêt cantonal. Le SIVA et le SEVA font partie de cet organe, mais cela va plus loin que la zone Aclens – Vufflens-la-Ville qui est tout en bas, cela va sur tout le Coteau, raison pour laquelle Romanel et Bremblens y sont aussi.
- M. Samuel Berthoud le remercie pour ces précisions.
- M. Jean-Claude Stucky relève que le plan, qui parle de densification en termes de bâti, va avec une augmentation d'EPT – emplois à temps plein. Dans la zone du SSDA, il lui semble que la Commune n'a plus de surface à développer, mais, si on tient compte de « En Fara », et s'il devait y avoir des développements dans la zone SSDA, de combien d'emplois en plus parle-t-on ?
- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, admet ne pas les connaître par cœur, mais ces chiffres ont été calculés par un bureau de statistiques qui a fait des projections sur l'évolution selon la demande et l'offre. Ces projections du nombre d'ETP ont ensuite été répartis en fonction des mètres carrés. Ce sont des projections mathématiques, théoriques, pour que le Canton puisse savoir à quoi s'attendre. On ne peut pas vraiment savoir. De plus, pour la zone où se trouve Bobst, c'est une zone spéciale puisqu'elle est supra nationale, il y a des enjeux derrière. De toute façon, du moment qu'il y aura un projet, le Canton sera concerné ainsi que la commune et des discussions auront lieu. Cela ne va pas se faire tout seul, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que cette zone se trouve sur le territoire de Mex.
- M. Jean-Claude Stucky remarque qu'on ne parle donc pas d'une densification qui nous amènerait 400-500 emplois avec, évidemment, une mobilité qui s'accroît.
- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, se dit malheureusement incapable de lui répondre.
- M. Vu Tran l'informe que le rapport de consultation SRGZA mentionne 1'976 ETP à l'horizon 2040. Aujourd'hui, il lui semble que nous sommes à 700-900.
- M. Jean-Claude Stucky remercie son collègue.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que, si l'on voulait densifier la Zone industrielle, il faudrait faire un plan d'affectation. Il faudrait revenir vers le Conseil communal pour le proposer et il pense que le Législatif n'accepterait pas cela. Aujourd'hui, il reste le terrain du Canton où les CFF doivent venir, celui de Valorsa, mais ce ne sont pas des entreprises qui vont créer de l'emploi. Du trafic, oui, mais pas de l'emploi.
- M. Jean-Claude Stucky souligne qu'il n'y a plus de terrains communaux. Est-ce correct ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- M. Jean-Claude Stucky déclare que l'on peut toutefois encore densifier la zone.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'on ne peut plus densifier la zone, parce que ce qui a été construit sur les terrains l'a été au maximum.
- M. Joseph Vanderweckene souhaite savoir si d'autres communes se sont déjà prononcées sur le préavis SRGZA. Et, si oui, quels sont les résultats ?
- M. Alain Schmid, chef de projet ARGdV, l'informe que, pour le moment, il y a 100% d'adoption. C'est une volonté du Canton : si on veut que la stratégie soit valide, il faudrait théoriquement que toutes les communes du Gros-de-Vaud, soit les 36 communes, se prononcent en faveur de son adoption d'ici à fin juin 2025.
- M. Cédric Boss déclare que, s'il bien compris, il n'y a plus rien à construire dans la Plaine, mais qu'il reste Bobst. Si on devait agrandir cette zone, ce serait où ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que c'est sur le territoire de Mex. Le siège principal de Bobst est sur Mex. Mex 54, Vufflens-la-Ville 27 et le reste Villars-Ste-Croix. Sur la partie à Vufflens-la-Ville, il n'y a plus rien à construire. Il n'y a que sur la partie Mex et cette commune a déjà adopté le préavis.

- M. Cédric Boss constate que, si le Conseil communal vote « oui » aujourd’hui, cela peut donc continuer pour Mex, Villars-Ste-Croix, etc.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse ses remerciements à M. Alain Schmid et lui présente ses excuses de ne pas l’avoir présenté correctement en début de séance. Elle n’a, en effet, pas été avertie par la Municipalité de sa présence ce soir. Elle juge cette démarche cavalière, car ce n’est malheureusement pas la première fois. La parole n’étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède alors au vote.

Adoption du préavis

10 LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 1/2025 du 13 janvier 2025 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d’étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour ;

15 DÉCIDE

1. D’accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d’activités du Gros-de-Vaud.

20 Le préavis n° 1/2025 est accepté à la large majorité par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

6. DISCUSSION SUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE : « QUELLES UTILISATIONS DU SOL POUR LES TERRAINS AVEC UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE ? »

25 Mme Stéphanie Reda, Présidente, rappelle que le rapport cité en titre a été publié sur le site Internet communal au début de l’année 2025. Il a cependant été déposé sur l’Intranet du Conseil communal avec les documents usuels.

30 Certains membres de l’organe délibérant ont souhaité avoir une discussion ouverte sur ce sujet, raison pour laquelle il a été porté à l’ordre du jour de la séance de ce soir. La Présidente précise que la Municipalité présentera un préavis pour un crédit d’étude de faisabilité, comme l’a mentionné M. le Syndic dans ses communications.

Discussion

- M. Hervé Bandini annonce ouvrir les feux. Ayant participé à la démarche participative, il peut assurer que le rapport est correct et transparent. Quand il réfléchit à l’utilisation de ces ZUP, il y a deux aspects qui lui viennent à l’esprit : est-ce que cela bénéficie à notre village de faire quelque chose et, particulièrement, est-ce que cela résout un problème majeur qu’on aurait arrêté ? Ce qui est ressorti assez vite dans les différents groupes, c’est que le problème prioritaire des habitants se base sur la mobilité, notamment aux abords de l’école. En tout cas lors de la première séance. La déception a été de mise, lors de la deuxième séance, lorsqu’on nous a bien fait comprendre qu’il était impossible à résoudre. En gros, on pouvait faire une chose : développer la ZUP en Marteley, mais sans résoudre le problème majeur que les gens soulevaient, c’est-à-dire l’amélioration souhaitée. Après avoir fait cette démarche, son sentiment est qu’on ne résout pas le problème en développant ces ZUP. Il reste

alors à répondre à la question : est-ce que cela apporte quelque chose de considérable au village ? Il avoue rester les bras ballants après cette démarche participative et la lecture du rapport de synthèse, qui amènent, pour l'instant, une réponse négative dans la résolution de ce qui préoccupe le plus les habitants de Vufflens-la-Ville. Vouloir absolument développer quelque chose dans cette ZUP lui échappe, si ce n'est que cela rapporterait quelque chose de vraiment significatif au village, mais en nous laissant avec notre boulet de sécurité aux abords de l'école.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, reconnaît que, concernant le boulet à l'école, on est tous d'accord qu'il y a un problème. Aujourd'hui, on a fait une étude participative sur ce qu'on voulait. C'est justement la suite, le préavis qui sera présenté au mois de juin qui permettra de développer cela, de chercher ce qu'on peut faire pour améliorer la sécurité aux abords de l'école. Il risque d'y avoir trois scénarios, parce que, dans l'étude participative, il y en a eu trois. Raison pour laquelle la Municipalité demandera un crédit d'étude pour pouvoir étudier ces trois solutions et les présenter au Conseil communal. Aujourd'hui, on n'a pas étudié ce qui pourrait être réalisé pour améliorer la situation autour de l'école. Ce n'était qu'une étude participative : trois solutions ont été posées sur papier, mais il n'y a pas eu d'étude de faisabilité par la suite. Quant à la deuxième question concernant l'utilité des zones, le fait de s'associer avec une fondation pour créer un EMS et tout ce qui est médical est un grand apport. Il faut savoir que, demain, on peut ne plus avoir de médecin à Vufflens-la-Ville, car on ne sait pas si quelqu'un va reprendre le cabinet de notre docteur actuel, qui est à l'étage et qui n'est pas des plus faciles d'accès pour les personnes âgées. Avoir un cabinet médical, pérenne, chez nous amènerait forcément quelque chose. S'associer avec un DDP amènerait aussi de quoi largement améliorer les finances communales. Ce sont des choix que chacun va pouvoir faire par la suite.
- Mme Fanny Allienne, avant de poser sa question qui concerne l'enchaînement de la démarche participative, aimerait rappeler qu'elle a participé à la première commission des ZUP. A ce titre, elle a reçu beaucoup d'informations et a pu se prononcer sur tout le processus. Elle n'a donc pas participé à la démarche participative, car elle ne voulait pas influencer les habitants et, de plus, elle estimait qu'elle avait déjà pu donner son avis. Elle s'en est donc écartée volontairement. Elle se pose toutefois une question par rapport aux objectifs et postulats qui ont été donnés aux habitants au début : est-on d'accord qu'il s'agit du périmètre des surfaces disponibles et des surfaces constructibles, que ce qu'on pouvait faire a été donné en termes de surfaces disponibles et constructibles dans les deux zones ? Et, ensuite, dans le rapport, mais cela ne transparait pas vraiment, est-ce que les surfaces brutes de plancher et les surfaces réelles qui pourraient ensuite être utilisées ont été données aux habitants ? Est-ce qu'elles étaient dans le postulat ? Est-ce que les citoyens étaient au courant qu'il ne serait peut-être pas possible de proposer différentes variantes, comme un EMS d'un côté et l'école de l'autre, etc. ? Cette question-là ne transparait pas dans le rapport et, étant donné qu'elle n'a pas participé aux ateliers, elle aimerait savoir si cette donnée-là a été expliquée aux citoyens avant de leur donner une page blanche.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que, non, lors de la première séance, c'était vraiment une page blanche qui a été donnée aux citoyens. On avait juste expliqué ce qu'on pouvait faire sur une ZUP, car on ne peut pas tout y faire. Les grandes lignes ont été données, mais il n'y a pas eu de mètres ou quoi que ce soit, c'était vraiment une page blanche avec ce que chacun souhaitait, voyait sur Marteley ou sur Bovon ou sur les ZUP en général. L'idée était vraiment que chacun puisse laisser libre cours à son imagination, sans contrainte. Page blanche dès le départ, donc !
- M. Vu Tran, qui a participé aux deux ateliers, en a été très content et remercie la Municipalité de les avoir organisés. Il confirme que, lors du premier atelier, c'était libre cours. C'est lors du deuxième atelier que les contraintes sur les chiffres sont apparues. Au deuxième atelier, certains de ses collègues ont dit que, s'ils avaient su que ce n'était pas possible en Bovon, ils n'y auraient même pas

participé. Le Conseiller leur a répondu que, si cela avait été le cas, on aurait pu penser que la Municipalité a orienté le projet. Concernant les EMS, son épouse, qui est médecin dans un EMS dans le Gros-de-Vaud, lui a expliqué que nous aurons besoin, d'ici à 2040, d'une quarantaine d'EMS. C'est dramatique, car, aujourd'hui, il manque de places et il y a des familles qui ont des ancêtres qu'on ne peut pas soigner à la maison, mais qu'on ne peut pas placer en EMS. Cela le touche énormément, parce qu'il estime que, à la fin de leur vie, nos ancêtres méritent d'être bien logés et soignés.

- Pour être certain de bien comprendre, M. Samuel Berthoud demande si, en Bovon, on ne peut avoir que deux étages au maximum à cause du bâti existant, alors que, en Marteley, on peut en avoir trois et qu'on a cette différence d'emprise sur le terrain.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que c'est le plan d'affectation qui dit que cette zone peut avoir deux étages, cette autre trois étages, etc. Il faut prendre le règlement de la Police des constructions.

- M. Samuel Berthoud constate donc qu'on serait limité à deux étages en Bovon.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.

- M. Yves Trottet déclare n'avoir malheureusement pas pu participer aux séances de la démarche participative. Quand M. le Syndic évoquait la possibilité d'avoir trois variantes, est-ce qu'on ouvre, dans cette ZUP, le territoire où il y a l'école ou pas ?

- « Oui, bien sûr », lui répond M. Olivier Duperrut, Syndic. On va présenter les trois variantes avec l'école en Bovon, savoir s'il y a suffisamment de place, les surfaces, etc. Il y aura peut-être une variante qui prouvera que ce n'est pas possible.

- M. Yves Trottet souligne qu'il s'agit de ce qu'il voulait dire.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que l'exercice n'a pas été fait, parce qu'il nécessite un crédit d'étude de faisabilité.

- M. Yves Trottet reprend en disant que, lorsqu'on a construit les écoles à Vufflens, sauf erreur dans les années 80, ...

- M. Jean-Yves Duperrut précise qu'il s'agissait de 1978.

- M. Yves Trottet déclare que ce sont des passoires énergétiques, qui ont certes une superbe vue, mais qu'il faut faire quelque chose, car on ne peut pas les laisser dans cet état. Est-ce qu'on profiterait de cette réflexion pour dire que l'on rase l'école et que l'on fait quelque chose d'autre ?

- M. Olivier Duperrut, Syndic, rappelle que, quand on parle de passoire énergétique, il y a des études qui ont été faites, des rapports CECB, qu'on a fait des travaux dans l'ancien collège (vitrages). On a un examen avec des spécialistes pour savoir ce qu'on doit faire ou pas. C'est la raison pour laquelle il y aura trois solutions. La solution de déplacer l'école et de la mettre en Marteley avec un EMS et des services santé est faisable, c'est juste un problème de coût. Est-ce qu'on va assumer de mettre 2-3-4 millions pour faire six classes ? L'ASIVenoge dépense 35 millions aujourd'hui, dont 29 à sa charge et le reste à Penthalaz, mais Penthalaz va louer après des locaux à l'ASIVenoge, cela va aussi coûter. Les 35 millions vont nous coûter, ils ne sont donc pas prêts de réinvestir 2-3-4 millions à Vufflens-la-Ville dans l'immédiat.

- M. Yves Trottet encourage vivement la Municipalité à se rappeler que, dans une étude préliminaire, on a intérêt à ouvrir le champ des possibles aussi large que possible, à ne pas se brider ! Si on ne le fait pas, cela nous explose à la figure plus tard.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que cela sera fait avec des coûts.

- M. Yves Trottet ajoute qu'il ne faut pas déjà se dire : « Cela coûtera trop cher, je ne veux pas essayer ». Mais que, même si c'est très cher, la solution a été étudiée et que c'est logique ou que ce n'est pas logique de la retenir.

- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, confirme que l'étude de faisabilité est faite pour cela : il y aura tous les scénarios et les éléments qui y sont liés (coûts, mètres carrés, etc.).

- M. Olivier Duperrut, Syndic, le répète : il y aura les chiffres financiers, la capacité au mètre carré, etc. Qu'est-ce que ça coûte si on déplace l'école, si on la détruit, etc. ? On va venir avec des coûts réels avec +/- 20%. Après, ce sera le choix du Conseil communal d'aller dans une direction ou dans une autre. Et la Commune assumera ce choix.
- 5 • M. Yves Trottet souhaite contextualiser le sujet pour les personnes récemment arrivées au Conseil communal. On a une histoire à Vufflens-la-Ville qui lui a donné le sentiment – et c'est une impression personnelle – qu'on nous a dit : « Il y a ça, soit vous l'acceptez, soit vous le refusez, il n'y a pas d'autre possibilité ». Il était frustré, comme dans le cas du restaurant et du tennis, où on n'avait pas d'autre possibilité. C'est un bon projet et il ne le critique pas, mais il n'était pas/peu ouvert au champ des
- 10 possibles. C'est ce que nous avons fait pour la Salle de sport : nous l'avions regardée avec différentes possibilités. Dans le cas de la démarche participative, il entend la Municipalité et estime qu'elle a compris le message lié à cette frustration. Il n'aura donc plus de raison d'être frustré !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité en est ravie, mais que le Conseil vote déjà le préavis du crédit pour l'étude de faisabilité et attende le rapport final. Il est vrai que le but est de continuer avec les mêmes prestataires, car ils ont l'histoire là-dedans pour amener ces possibilités afin de dire ensuite que l'on va dans une solution ou dans aucune solution, c'est aussi une solution. Au final, il n'y a pas que trois solutions, il y en a quatre.
- 15 • Ne voulant pas laisser son collègue assumer seul la casquette du frustré de service, M. Hervé Bandini valide et rejoint ce qui a été dit ! Il annonce également réviser sa position sur la démarche participative : si elle a au moins servi à ne plus avoir un seul scénario dans lequel on nous pousse à coups de pied, c'est une bonne chose.
- 20 • Mme Martine Nicollerat reprend les propos de M. Bandini et aimerait savoir si, dans les solutions où l'école reste là où elle est actuellement, le problème de la circulation sera aussi pris en compte.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que, oui, dans ces scénarios, il y aura aussi une étude de sécurité routière. Si on fait un centre médico-social en Marteley, cela crée du trafic ; si on le fait en Bovon, cela crée autre chose. La sécurité routière est comprise dans l'appel d'offre. C'est une très bonne question.
- 25 • M. Cédric Boss se souvient de son deuxième Conseil communal où on avait refusé un crédit d'étude pour le collège [Ndlr : crédit d'étude relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon, avec, notamment, la réalisation d'une UAPE]. Il avait alors soulevé la problématique que M. Trottet soulève à nouveau, comme quoi le « nouveau » collège, comme on l'appelle, alors qu'il date de 1978, est une passoire énergétique. Parce que, s'il utilise un autre terme, cela ne sera pas mis dans le procès-verbal. Ce n'est que son avis, mais, si on arrive à trouver des solutions pour se débarrasser de ce « machin », de ce bâtiment obsolète, il est pour faire quelque chose : que ce soit un EMS ou une autre école, cela lui est égal, du moment qu'il y a des places de parc pour les véhicules qui transportent des enfants et qu'il y a un moyen de freiner les conducteurs qui viennent se mettre à la queue pour déposer leurs enfants.
- 30 • M. Olivier Duperrut, Syndic, demande sur quelle base on parle de passoire énergétique. Cette information sera donnée dans le rapport, car la question de savoir où en sont nos bâtiments est transparente.
- 35 • Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, déclare avoir fait un exposé avec tous les travaux qui ont été faits ces dernières années dans les bâtiments communaux.
- 40 • M. Olivier Duperrut, Syndic, ne pense pas qu'on puisse qualifier le collège de « obsolète ».
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, rappelle que la Municipalité a reçu un courrier de l'ASIVenoge qui confirmait que le collège répondait en tous points aux besoins scolaires.
- 45 • M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que l'ASIVenoge n'est pas prête à supprimer les six classes de Vufflens-la-Ville.

- M. Cédric Boss rétorque qu'il ne parle pas des besoins scolaires. Il n'est pas en train de dire que le nouveau collège est une m*, que c'est un mauvais bâtiment, qu'il ne va pas avec les élèves, etc. Il a d'ailleurs lu quelque part que ce collège avait une durée de vie de 20 ans, alors qu'il est de 1978.
- 5 M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que c'est un débat qui aura lieu quand le Conseil communal obtiendra le rapport final avec toutes les informations. Dernière réponse : quand on parle de faire des places de parc pour les voitures autour de l'école...
- M. Cédric Boss s'exclame qu'il ne parlait pas de ça.
- 10 M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que c'est ce qui a été dit. On parle de plus en plus de mobilité douce, de trouver des solutions alternatives. La Municipalité viendra d'ailleurs avec un autre préavis concernant la deuxième étape de la Grand-Rue pour faire des trottoirs franchissables, etc. Il y a encore des choses qui vont être présentées pour améliorer la sécurité routière. Il y a la Commission de sécurité routière et c'est une suite que la Municipalité va apporter. Cela fait un moment qu'on ne s'est pas rencontré, mais il a fallu étudier plusieurs solutions et la Municipalité se réjouit de les proposer. Ce sont des choses qui sont longues, car la place est là et on ne peut pas pousser les murs. Il faut réfléchir à beaucoup de choses.
- 15 M. Cédric Boss déclare qu'il n'a jamais dit qu'il fallait faire des places de parc pour les personnes qui amènent leurs enfants. Mais il faut régulariser la situation par rapport à la mobilité douce.
- 20 Mme Armelle Saunier demande si la Municipalité connaît la note CECB des bâtiments de l'école. Parce qu'on entend beaucoup de choses autour du terme de « passoire énergétique », donc cela clarifierait les choses si la Municipalité avait cette évaluation en tête.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il n'est pas possible de la donner aujourd'hui, car on n'a pas les documents sous les yeux. Mais cette évaluation pourra figurer dans le rapport final si le crédit est accordé.
- 25 La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion. Elle adresse ses remerciements à l'assemblée ainsi qu'à la Municipalité pour les réponses apportées et rappelle que le préavis municipal relatif à l'étude de faisabilité sera présenté au mois de juin.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Comme annoncé dans ses communications, Mme Stéphanie Reda, Présidente, cède la parole à M. Jérémy Maillefer pour un retour sur l'utilisation de la station BoxUp.
- 30 M. Jérémy Maillefer déclare enchaîner sur les ZUP en espérant toutefois que le sujet BoxUp sera moins polémique. Il y a une année, le Conseil communal avait validé l'utilisation du Fonds Spécial du Conseil pour permettre l'installation d'une station BoxUp de six casiers. La station a été installée le 17 juillet 2024 sur le centre de loisir du Marteley, dotée d'un design personnalisé aux couleurs de Vufflens-la-Ville par un jeune habitant, Nathan Fullemann. Ce dernier a non seulement produit le design de la station, mais également réalisé une jolie page publicitaire dans le BIOV pour annoncer l'arrivée de l'installation. Bravo et un grand merci à lui ! Concernant les résultats : après 242 jours, soit un peu plus d'une demi-année, on obtient une durée totale d'utilisation de 334 heures, soit 13 jours cumulés, un nombre total d'utilisations de 778 pour une durée moyenne de 25 minutes par ouverture de casier. Le nombre total d'utilisateurs ayant créé un compte est de 183, tout en sachant que toute utilisation implique généralement plus d'une personne. Pour les statistiques au niveau des sexes, il y a 31% d'utilisatrices et 69% d'utilisateurs, en sachant que, à nouveau, la personne qui crée le compte et ouvre le casier peut potentiellement être un homme qui joue avec trois femmes. La proportion d'utilisateurs masculins est donc plus élevée, mais à relativiser toutefois. Pour les âges, la tranche est large puisqu'elle va de 12 ans à 74 ans, avec une moyenne de 37 ans. Le taux de satisfaction est très élevé, puisqu'il est noté à 4.8 sur 5. Les graphiques présentés montrent que cela a commencé assez fort au mois de juillet, sans avoir fait de promotion particulière hormis l'annonce
- 45

5 dans le BIOV. Il y a un eu un pic en août et, après, assez logiquement avec les saisons, cela descend jusqu'à un minimum en décembre. Cependant, même en hiver, on constate qu'il y a des fidèles qui utilisent le matériel de la station qu'elle que soit la météo. En allant un peu plus loin dans l'analyse des chiffres et des graphiques transmis par BoxUp, M. Maillefer a trouvé intéressant d'analyser ce qui a été utilisé par casier, sachant que l'on peut changer le matériel qui s'y trouve. Les casiers les plus utilisés sont le foot avec 22% et le basket avec 20%, alors qu'on pourrait penser qu'il s'agit de matériel que les personnes possèdent le plus et emportent facilement avec eux. Suivent le tennis de table et la pétanque avec 15%, les jeux de lancer (boomerang, frisbee, football américain) avec 14% et le skateboard avec 11%. Le Conseiller conclut sa présentation en déclarant que, à titre personnel, il ne s'attendait pas à ce que ça démarre aussi fort et s'en réjouit ! *[Voir présentation PowerPoint annexée]*

- M. Vu Tran demande à quoi correspond la ligne bleue dans le graphique présenté.
- M. Jérémy Maillefer lui répond que la ligne bleue correspond au nombre d'utilisations par mois et la ligne rouge au nombre d'utilisateurs, également par mois. Cela signifie qu'il y a des utilisateurs qui font plusieurs utilisations. Ce qui se passe souvent, c'est qu'une personne utilise plusieurs casiers à la suite : elle commence avec un ballon de foot, joue un moment, le range, prend ensuite un ballon de basket et finit avec le tennis de table. La ligne bleue est donc pratiquement toujours plus élevée que la rouge.
- M. Vu Tran demande si on a des statistiques concernant la provenance des utilisateurs. En effet, il croise régulièrement de nombreux jeunes sur le terrain de sport et a pu constater avec plaisir que plusieurs d'entre eux viennent de Penthaz ou Penthalaz.
- M. Jérémy Maillefer l'informe que les utilisateurs étant codés, anonymisés, on ne peut donc pas avoir plus d'informations que l'âge et le genre. Il pourrait cependant demander à BoxUp s'ils ont accès à ces données afin de fournir une indication si la provenance est très locale ou pas. Ce qui est sûr, c'est que l'application à installer sur son téléphone pour ouvrir la station de Vufflens-la-Ville est la même que pour toutes les autres stations. On a donc accès à tout réseau BoxUp avec un même compte, que les casiers se trouvent à Penthaz, Cossonay, etc.
- M. Pierre-André Vuillioud s'interroge sur d'éventuels problèmes d'incivilité ou de déprédations liés à la station de Vufflens.
- M. Jérémy Maillefer ne sait pas si le Bureau du Conseil ou l'Administration communale a eu vent d'éventuels problèmes, mais, personnellement, il n'a rien vu passer de ce genre.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, et M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répondent que non.
- M. Ludovic Jaugey demande si un renouvellement de communication est prévu pour promouvoir la station avec l'arrivée des beaux jours. A travers le BIOV, par exemple ?
- M. Jérémy Maillefer rétorque que rien n'est prévu, mais que tout est possible !
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, déclare qu'une annonce pourra paraître dans le prochain BIOV.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse ses remerciements à M. Maillefer pour sa présentation. *[Applaudissements de l'assemblée]*
- M. Vu Tran se fait le porte-parole d'un habitant du village qui l'a interpellé récemment suite à la taille des arbres, des haies et des buissons sur le domaine public. Selon ce professionnel, les tailles qui ont été effectuées sont inadéquates, beaucoup d'arbres ont été taillés trop fort, alors que cela aurait pu être fait avec plus de ménagement. Ces tailles inadéquates peuvent induire une nécessité d'intervention plus fréquente et risquent de contrevenir à la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager. Cet habitant lui a aussi rapporté que l'entreprise mandatée n'a pas respecté la sécurité lorsqu'ils travaillent en hauteur. Le Conseiller souhaite que, lors des prochains mandats de taille, la Municipalité veille à ce que la sécurité au travail soit conforme au règlement de

la SUVA et que l'entreprise mandatée réalise un travail de qualité selon les recommandations de l'Association suisse des soins aux arbres (ASSA).

- Mme Fanny Allienne abonde dans le sens de son collègue, en précisant qu'il y a effectivement une nouvelle loi qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager qui demande aux communes de se doter d'un règlement sur le patrimoine arboré. Toutes les communes du Canton de Vaud doivent, fin 2026-début 2027, présenter un tel règlement. Par conséquent, elle se demande si c'est à l'agenda de la Municipalité.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la commune de Vufflens-la-Ville n'est pas en retard par rapport à beaucoup d'autres et que la Municipalité présentera, au mois de juin, un règlement sur le patrimoine arboré.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que ce préavis viendra en juin ou en octobre.
- M. David Goy souhaite présenter deux évènements qui vont avoir lieu au hangar de l'Ecurie de la Venoge. Il donne régulièrement des cours de conduite G40 sur le site. Dans l'organisation de ces cours G40, il y a une quarantaine de jeunes agriculteurs et agricultrices qui ont fait le permis à Vufflens-la-Ville. L'année passée, il a été amené à proposer une formation continue aux instructeurs pour les permis tracteurs et a organisé une journée avec certains modèles de tracteurs au départ de Vufflens. Ce sont donc de jeunes instructeurs suisses qui sont venus s'entraîner à conduire ces tracteurs-là. En l'occurrence, ces personnes sont des moniteurs d'auto-école, mais qui n'avaient jamais été amenés à conduire des tracteurs sur la route. La journée a été fructueuse, c'était le 22 novembre 2024. Il a donc décidé d'organiser une journée similaire : des constructeurs vont venir présenter, dans leur hangar, 26 modèles de tracteurs et tenir des stands de présentation. Les agriculteurs vont pouvoir tester ces machines dans l'environnement routier, au départ du hangar, en direction de la ZI, de Penthaz ou de Mex (l'idée étant de ne pas traverser le village de Vufflens). La Commune a donné son autorisation pour mettre la route qui mène au hangar en épi. Dans le hangar, il y aura aussi la gendarmerie qui viendra faire de la sécurité routière et peut-être l'ECA ; le Service des automobiles sera également présent pour faire de la prévention. Les communes seront aussi invitées à venir tester ces machines, pour que les gens puissent toucher ce type de machine dans l'environnement urbain et, si elles construisent une infrastructure routière, pensent à l'adapter à l'environnement agricole, car on est dans le Gros-de-Vaud et on cultive encore dans cette région. En effet, on fait souvent des aménagements urbains qui ne sont pas adaptés. Un constructeur va apporter une moissonneuse batteuse à chenilles pour la poser sur un chemin AF pour qu'on puisse se faire une idée de comment on utilise cette machine. Les gens sont les bienvenus pour prendre leur courage à deux mains pour tester ce genre de véhicule sur la route. Ce sera pour le vendredi 5 septembre 2025. Il laisse son épouse, Nadine, présenter les activités du surlendemain : en effet, il y aura deux évènements à deux jours d'intervalle.
- Mme Nadine Frossard Goy annonce que, de concert avec l'Association Marché paysan, un marché des agriculteurs de Suisse romande aura lieu le dimanche 7 septembre, de 10h à 16h. Les agriculteurs qui le souhaitent pourront venir présenter leurs produits et seront tout autour du hangar pour proposer et vendre leur production. Il y aura des démonstrations, de la production de jus de pomme, des animations, etc. Tous les paysans qui font de la vente directe sont invités et le public l'est également. La Municipalité, et elle la remercie, a accepté la mise en sens unique de la route en direction du village, l'autre côté étant prévu pour le stationnement des véhicules. On aura encore la chance d'avoir une partie des tracteurs qui seront restés sur place. Donc, si vous n'êtes pas venus le vendredi, venez le dimanche, en espérant le beau temps !
- M. Yves Trottet remercie et félicite ses deux collègues pour l'organisation de ce projet. Le Salon de l'auto ne se fait plus à Genève, mais on aura le Salon du tracteur à Vufflens ! Il souhaite poser la question suivante à la Municipalité : le Conseil a voté des crédits pour la réfection des chemins AF ; ceux-ci ayant été exécutés dans les délais, la Municipalité est-elle satisfaite des résultats ?

- 5
- 10
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme que les travaux sont terminés, mais qu'il reste quelques points en suspens, comme les banquettes. Les chemins AF devaient être à 3m, mais l'entreprise mandatée a fait « gratuitement » des chemins de 3m10, de 3m à 3m60. La Municipalité a écrit à l'entreprise qu'elle n'était pas satisfaite. Elle n'a pas non plus réceptionné les chemins par rapport aux banquettes. L'entreprise a vraiment fait du travail de cochon. Le bureau d'ingénieurs qui a accompagné la Municipalité a remis tout cela sur plan : où était l'ancien chemin, où est le nouveau, afin de savoir si on est dans le domaine public ou pas. La Municipalité a rendez-vous lundi avec le bureau d'ingénieurs pour prendre des décisions. Les factures finales ont été reçues, que ce soit de la part du bureau d'ingénieurs ou de l'entreprise qui a réalisé les travaux. La Municipalité a retenu une somme de tout cela, parce qu'il y a toujours un problème avec les dépenses thématiques : il faut remplir nos dépenses thématiques si on veut avoir un retour là-dessus étant donné qu'il s'agit de la dernière année. M. le Syndic informe avoir rencontré, le jour-même, le boursier adjoint pour s'occuper des dépenses thématiques : ils sont quasiment au bout et ont jusqu'à fin mai pour s'en charger et les faire valider par la fiduciaire. Il ajoute qu'il y a deux places que l'entreprise doit reprendre : celle de la Fontanette ainsi que tout à l'autre bout, car il y a des gouilles : les ouvriers doivent reprendre sur 10m, sur 15m, car ils ont fait un travail de cochon. Et il y a toujours le problème des largeurs de chemin : que va-t-on accepter ou pas ? Qu'est-ce qu'on peut accepter ? C'est la raison pour laquelle, lundi, la Municipalité a une séance avec le bureau d'ingénieurs. Ce dernier va présenter les plans et dire si on est sur le domaine public ou pas, si on est sur le terrain communal ou si on est chez l'agriculteur, si on doit faire des banquettes de 50 cm, etc. C'est un gros problème. L'entreprise, ce qu'elle aimerait, c'est venir faire les banquettes comme ça, « merci, au revoir, le travail est terminé ! » La Municipalité leur a dit que c'était beaucoup trop vite, qu'il fallait d'abord régler le problème de largeur des chemins AF. Affaire à suivre. La Municipalité aurait souhaité se passer de cela, car c'est de nouveau de l'énergie et du temps. Malheureusement, ce sont des soumissions publiques et on ne choisit pas les entreprises qui exécutent les travaux et on est tombé sur cette entreprise. Le problème, ce n'est pas forcément l'entreprise, mais les ouvriers qui étaient sur le chantier. Tous les mardis, la Municipalité allait aux séances de chantier et, chaque fois, tapait sur le clou, disait les choses ! On a fait la visite avec le Service de l'agriculture pour la réception des travaux, qui a dit qu'on ne pouvait pas accepter ça. Ils nous ont fait une avance des subventions et il ne reste plus qu'une petite partie qui sera payée d'ici juin, car cela a coûté longtemps moins cher, parce qu'on a pu avoir des économies en faisant les travaux. Il y a de bonnes nouvelles économiques, mais de mauvaises nouvelles pour la réalisation.
 - Mme Fanny Allienne revient sur le patrimoine arboré et se dit contente de savoir que la Municipalité ait mis sur l'ouvrage la rédaction du règlement dudit patrimoine. Un dernier conseil : il serait peut-être bien de le mettre en consultation auprès de l'Association Suisse des soins aux arbres (ASSA).
 - M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité a déjà établi le règlement qui a été approuvé par le Canton. On est tout à fait dans le tir en ayant un règlement pratiquement conforme, à la virgule près, à ce que le Canton propose.
 - M. Laurent Corbaz souhaite parler d'un dossier qui concerne le Conseil et qui le dérange depuis quelques temps. Cela concerne une différence de statut au sein du personnel de la commune. Le personnel de l'Administration communale est au bénéfice de contrats à durée indéterminée comme le prévoit la loi. Toutefois, une personne fait exception, notre secrétaire du Conseil communal, qui, elle, est soumise à un contrat horaire. Logiquement, cela la prive de rémunération en cas de maladie, de modifications d'horaires ou autres. Le paradoxe c'est que, à chaque séance de Conseil, on se félicite des excellentes prestations de la titulaire. Il serait logique que tous les employés soient logés à la même enseigne et, par conséquent, que le statut de notre secrétaire soit modifié. On parle bien de changer le statut et pas de modifier le salaire, en tout cas pas à ce stade. Le Bureau du Conseil s'était d'ailleurs prononcé, à l'époque, en faveur de ce changement et la COGEST en avait fait une

recommandation dans son rapport 2023. La Municipalité a estimé, par contre, que cette question avait été traitée par le préavis n° 6/2021 portant sur la « Rémunération des autorités communales pour la législature 2021-2026 » et qu'aucune modification contractuelle n'était utile, ni nécessaire à ce stade. Le Conseiller déclare ne pas être de cet avis. Il pense qu'une modification de statut n'entraînerait pas forcément une modification de salaire. En clair, cela n'aurait aucune, au pire de minimes, conséquence budgétaire. Il estime également qu'une telle décision irait dans le sens de la révision en cours de la Loi sur les communes, particulièrement au chapitre de la fidélisation du personnel. Enfin, cela va de pair avec l'appréciation de la Municipalité et du Conseil communal pour l'excellent travail de la secrétaire et la reconnaissance de son engagement sans faille.

5

- M. Olivier Duperrut, Syndic, ne sait pas si cela devrait repasser par un préavis, car c'est ce qui avait été voté au début de la législature 2021-2026. Est-ce qu'on peut dire, pour une personne, qu'on change son statut ? Il n'en est pas persuadé, mais déclare qu'il va se renseigner et que la Municipalité reviendra vers le Conseil avec la réponse. Il ajoute qu'on est vite en fin de législature, cela peut être fait pour la prochaine législature. On y est très vite.

10

- M. Laurent Corbaz le lui accorde, mais insiste sur le fait qu'il s'agit d'une personne de l'Administration communale qui a un statut à part, un statut qu'on doit qualifier d'un peu moins favorable que tous les autres. Franchement, le Conseiller n'y voit pas de raison. Certes, il ne reste que 15 mois, mais...

15

- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que cela a été voté en 2021.

- M. Laurent Corbaz le sait et, bien qu'il ne fût pas présent ce jour-là, il s'en excuse...

20

- M. Olivier Duperrut, Syndic, redit que cela a été voté, mais que la Municipalité va se renseigner à ce sujet. Il n'y a pas de souci et cette information sera donnée au Conseil au mois de juin.

- Mme Armelle Saunier appuie tout-à-fait les propos de son collègue, notamment par rapport à la difficulté que représente le fait de trouver un-e secrétaire remplaçant-e pour le Conseil communal. De plus, si Noémie Girard devait être absente ou décidait de partir, le Conseil serait en difficulté. Cela implique donc une action assez rapide. La Municipalité pourrait-elle éventuellement présenter un préavis pour la séance du mois de juin ?

25

- M. Olivier Duperrut, Syndic, s'étonne qu'on puisse demander un préavis supplémentaire pour juin. Est-ce qu'on ne va pas surcharger la séance du mois de juin ? Il s'excuse, mais il pose la question. La Municipalité va déjà se renseigner sur ce qui peut être fait.

30

- M. Jean-Claude Stucky souhaite faire part d'un point qui le préoccupe. Mme la Présidente a parlé de la nouvelle loi sur les communes (LC), qui propose de changer passablement le statut des intercommunales, voire de le supprimer le cas échéant. En tant que délégué à l'ASIVenoge, il aimerait revenir sur une remarque émise par M. Vanderweckene lors de la séance de décembre 2024. Celui-ci a parlé du statut peu professionnalisé des représentants aux intercommunales. Il a évoqué un chiffre, mais que nous n'avons pas. Dans quel rapport notre Commune et nous Conseillers communaux pouvons encore prendre des décisions si on retire ce que le Canton exige de nous, c'est-à-dire la péréquation, la police, le social, etc. ? De plus, si on part du principe que nous n'avons pas grand-chose à dire dans les intercommunales, qu'est-ce qui nous reste ? Il souhaiterait que le prochain rapport de gestion fasse figurer ce pourcentage, ainsi que notre latitude de décision. Parce que ce qui le préoccupe, c'est que la LC va chercher à professionnaliser à la fois l'Exécutif et le Législatif. Il peut garantir à l'assemblée qu'être à la commission de construction d'un établissement scolaire à 35 millions pendant sept ans, cela n'a pas été une chose facile. Il n'était pas là-bas pour s'asseoir et lever la main pour voter. Ce serait une bonne chose si la COGEST, avec l'aide de la boursière, pouvait établir ce rapport entre ce qu'on ne peut pas du tout décider (la péréquation, l'attribution à la police cantonale, etc.) et ce qui est de l'ordre des intercommunales. Il serait curieux de connaître le pourcentage, en tout cas pour l'ASIVenoge. Il annonce encore qu'il aura le budget à l'ASIVenoge la semaine prochaine.

35

40

45

- M. Samuel Berthoud abonde dans le sens de ce qui a été dit et souligne qu'il s'agit d'un vieux lion de mer. Cette problématique avait déjà été relevée par la COGEST qui traitait de l'exercice 2021, dont il était alors président. Cela relevait plutôt du Bureau, mais le Bureau de l'époque avait plus ou moins tiré en corner en disant qu'on n'allait pas créer une usine à gaz. Toutefois, entre créer une usine à gaz et reprendre un peu de contrôle sur les décisions qui se prennent aux intercommunales, il y a une marge de manœuvre qu'il serait intéressant de creuser, notamment en ayant connaissance des budgets qui ont cours afin d'en donner une idée à nos représentants, pour cette année par exemple.
- En préambule, M. Cédric Boss précise qu'il va parler en son nom et pas au nom du Bureau du Conseil. Oui, l'Exécutif a la compétence pour annuler une séance de Conseil, mais, le Législatif, par le biais des règlements communaux, a la possibilité de maintenir quand même la séance. Ce qui, pour lui, est une bonne chose, garantissant notre outil démocratique et nous donnant la possibilité d'échanger pour faire avancer les choses. Pour être clair, la suppression, à Vufflens-la-Ville, d'une séance de Conseil représente 25% de nos interventions annuelles, ce qui est important, surtout en fin de législature. Si la ville de Lausanne en supprime une, le préjudice n'est que de 5%, en sachant que notre chef-lieu est cent fois plus peuplé que notre village. Mais les enjeux de nos décisions sont de plus en plus importants à long terme, voire générationnels. Bien que les quatre séances du Conseil soient, selon lui, amplement suffisantes, il est important qu'elles soient maintenues en l'état. Il est clair que les événements de 2020 et d'après sont des cas de figure qui ont mis à mal nos gouvernements communaux, cantonaux et fédéraux et il en est conscient. En conclusion, nous avons la possibilité de nous concerter et d'agir en amont, d'agir de manière proactive. Certainement pas dans le but d'influencer les autres Conseillers dans leurs décisions ou de leur imposer sa propre pensée, son but est de dire que nous sommes importants pour notre communauté. Nous avons des outils pour légiférer, alors utilisons-les en notre âme et conscience, que nous soyons d'accord entre nous ou pas. Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté.
- M. Vu Tran fait part de deux bonnes nouvelles : lors du dernier Conseil, il avait annoncé que les fournisseurs d'électricité avaient prévu que le prix de vente et d'achat d'électricité seraient indexés tous les trimestres, mais *a posteriori*, c'est-à-dire qu'on ne saurait pas, à l'avance, à quel prix nous consommons et à quel prix nous vendons. Un membre de la Commission d'énergie à l'ARGdV a demandé un avis juridique à la FRC sur le procédé. On ne sait pas si c'est grâce à l'action de la FRC, mais la Romande Energie a publié, en janvier, les prix d'achat et de vente pour toute l'année 2025. L'année 2026 reste encore une surprise, mais nous suivons le dossier de près. Deuxièmement, il remercie la Municipalité pour le nouveau site Internet communal, sur lequel il passe beaucoup de temps – plus que sur YouTube – et il a compris pourquoi : il manque le bouton « Recherche » ! Le Conseiller aurait aimé suggérer qu'il manque ce bouton, mais il ne sait pas comment faire étant donné qu'on ne peut pas déposer des souhaits ou suggérer l'ajout de fonctionnalités du site. Merci beaucoup de remédier à ces deux points.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt alors la discussion.

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 18 juin 2025, à 20h à la Grande salle.**

40 La séance est levée à 21h45.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
<i>R.A.S</i>				